

Le 15 avril 2022

**Modalités de mise à disposition des informations
et documents préparatoires relatifs
à l'Assemblée générale extraordinaire du 6 mai 2022**

Les actionnaires de la Société sont invités à participer à l'Assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le :

**Vendredi 6 mai 2022 à 12h00,
Espace Saint-Martin – 199 bis rue Saint-Martin – 75003 Paris**

L'avis préalable de réunion valant avis de convocation comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) du 1^{er} avril 2022.

Les documents prévus par l'article R. 225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de ce jour, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la Société de lui envoyer ces documents (pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité) ;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la Société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.

Les documents visés à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce peuvent être consultés et téléchargés à partir du site internet de la société : www.technicolor.com/fr.

* *

*

A propos de Technicolor

www.technicolor.com – Suivez-nous : [@Technicolor](https://www.linkedin.com/company/technicolor) - [linkedin.com/company/technicolor](https://www.linkedin.com/company/technicolor)

Les actions Technicolor sont enregistrées sur Euronext Paris (TCH) et sont négociables aux Etats-Unis sur le marché OTCQX (TCLRY).